

Inaptitude au travail et reprise de mon activité

Par joflo, le 06/10/2015 à 18:38

Bonsoir, qui fournit l'attestation de reprise du travail? Je suis à l'arrêt depuis le mois d'avril et le médecin du travail m'a fait 4 arrêts, je devais reprendre en Septembre, mais mon entreprise me renvoie chez moi, car je ne peux pas reprendre mon poste actuel, je dois être reclassé. En Septembre, l'entreprise m'a demandé d'aller voir le médecin du travail pr faire un certificat décrivant mon inaptitude, ce que le médecin du travail refuse de faire. Mon médecin généraliste me l'a donc fourni. Maintenant l'entreprise me renvoie à la médecine du travail pour faire une visite de pré-reprise. Mais qui doit prendre rendez vs avec le médecin? Moi ou l'entreprise? Car depuis juillet, j'ai l'impression de n'avoir aucune réponse à mes questions et à qui puis je m'adresser car à chaque fois que je contacte mon entreprise on me renvoie soit chez le médecin, soit on me répond de rentrer chez moi car il n'y a pas de travail.

Par P.M., le 06/10/2015 à 21:43

Bonjour,

Cela ne peut pas être le Médecin du Travail qui vous prescrive des arrêt-maladie donc ce que vous indiquez m'étonne...

Si le Médecin du Travail vous considère apte sans restriction lors de la visite de reprise, je ne comprends pas non plus que l'employeur vous parle de reclassement...

Cela ne peut pas être le médecin traitant qui décide d'une inaptitude dans l'entreprise...

Pour une visite de pré-reprise, c'est à vous de prendre rendez-vous avec le centre de Médecine du Travail, la dite visite est obligatoire après un arrêt d'au moins 3 mois...

Si l'on vous dit qu'il n'y a pas de travail, c'est autre chose...